

LES TRANSPORTS

LE BOYCOTTAGE POSSIBLE DE NOS RÉSEAUX DE TRANSPORT INTERNATIONAL PAR LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS—DISCUSSION AVEC L'AMBASSADEUR CANADIEN À BRUXELLES

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire à la Chambre s'il a fait des démarches en vue d'éviter que nos réseaux de transport international par bateau et par avion soient paralysés ou boycottés par la Confédération mondiale des travailleurs, qui a son siège social à Bruxelles?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai fait aucune démarche spéciale.

M. l'Orateur: L'honorable député de Shefford désire poser une question supplémentaire.

M. Rondeau: L'honorable ministre a-t-il l'intention de communiquer avec l'ambassadeur canadien à Bruxelles, en vue d'éviter des représailles par la Confédération mondiale des travailleurs, qui réclame la libération des trois chefs syndicaux incarcérés au Québec, à défaut de quoi elle procédera à un boycottage de nos réseaux de transport international?

M. Marchand (Langelier): Je pense que si mon honorable collègue savait comment est organisé le mouvement syndical aux plans tant national qu'international, il ne me poserait pas cette question.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'ENVOI DES DÉCLARATIONS EN RAISON DE L'INEXACTITUDE DE CERTAINES FORMULES TP4-U

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme des milliers de requérants d'assurance-chômage ne pourront sans doute remplir leur déclaration d'impôt à temps à cause des erreurs dans la formule TP4-U—ils n'y sont donc pour rien—le ministre a-t-il l'intention d'en toucher un mot au ministre du Revenu national afin que ces gens soient exemptés de l'amende réglementaire?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La question du député se fonde, à mon avis, sur un raisonnement inexact.

Questions orales

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE PLACEMENT—LA DIRECTIVE DU 9 MARS—DEMANDE DE DISCULPATION DU SOUS-MINISTRE

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, vu les nombreuses déclarations contradictoires sur l'affaire en question faites à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre depuis le 9 mars, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration va-t-il profiter de l'occasion pour disculper publiquement son sous-ministre au sujet de cette triste affaire?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je crois que le premier ministre a fait vendredi la déclaration qui convient dans les circonstances. Toutes mes déclarations consignées au hansard sont dans le même cas, je pense.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES CONTRÔLEURS DE PRESTATIONS SELON UN SYSTÈME DE QUOTAS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte à celle que j'ai posée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration la semaine dernière. A-t-il découvert si les agents de contrôle des prestations de l'assurance-chômage sont forcés de travailler selon un système de quotas?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit au député l'autre jour, je me suis renseigné à ce sujet et si je découvrais l'existence d'un tel système je serais le premier à prendre ou à faire prendre des mesures disciplinaires mais je n'en n'ai pas trouvé trace.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES ALLOCATIONS DE FORMATION DESTINÉES AUX ÉTUDIANTS—LA QUESTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement fédéral continuera-t-il à imposer les allocations qu'il verse aux étudiants suivant les programmes de formation professionnelle comme il impose les prestations d'assurance-chômage? Le ministre pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi ces étudiants n'ont pas été prévenus de l'adoption de cette pratique cette année?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la loi prévoyait le paiement d'un impôt sur ces allocations à compter du 1^{er} janvier 1972. On me dit que les étudiants en ont été avisés durant des entrevues précédant l'autorisation de suivre ces cours de formation, dans des brochures et par lettres également.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Nord pour qu'il puisse poser une dernière question supplémentaire à ce sujet, puis elle la donnera au député de Saint-Jean-Est.